



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Un nouveau dispositif interministériel de logement temporaire proposé à tous les agents
de l'Etat en région Normandie
"Mieux loger vos agents"**

Ce dispositif interministériel viendra compléter les dispositifs existants et vous permettra en tant qu'agent de bénéficier d'une offre plus large de logement temporaire sur tous les départements normands. Cette offre vient en complément des offres ministérielles que vous proposez chaque assistante sociale au sein de votre ministère d'appartenance.

Une plateforme dédiée à vos demandes est mise à votre disposition. Deux espaces ouverts où vous aurez la possibilité de faire vos demandes en ligne, un espace dédié à l'agent notamment dans le cadre de demande de mutation, et un espace dédié aux assistantes sociales dans le cadre des appuis sur des situations d'urgences familiales, avec validation de la PFRH NORMANDIE, qui gère ce dispositif interministériel de logement temporaire.

Dans le cadre du dialogue social, cette offre a été présentée auprès des membres de la SRIAS (section régionale interministérielle d'action sociale) qui a donné un avis consultatif favorable à ce nouveau dispositif. Les membres de la SRIAS, représentent vos administrations et vos organisations syndicales et sont consultés en tant que de besoin sur les actions sociales interministérielles proposées en Normandie.

Une personne référente répondra à vos interrogations et vous aidera à trouver un logement temporaire selon vos critères et vos besoins. Un numéro unique est à votre disposition également pour obtenir toutes les informations utiles et indispensables.

La prise en charge de l'administration ne change pas :

- cas de mutation - à hauteur de 50% du montant global sur 31 nuitées
- cas d'urgences familiales - à hauteur de 90% du montant global sur 31 nuitées avec possibilité d'un renouvellement jusqu'à trois mois.

Pour toutes questions, sur ce nouveau dispositif, une adresse fonctionnelle est à votre disposition au sein de la PFRH NORMANDIE:

logement-temporaire-asi@normandie.gouv.fr